

COMMENT BIMP VOUS PROTEGE QUAND VOUS VENEZ EN BOUTIQUE

bimp

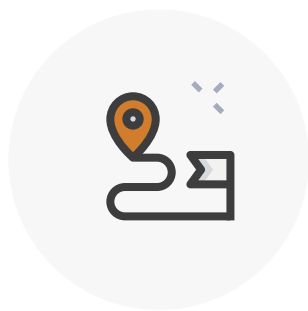
Nos engagements...

1 accompagnement
vendeur par client.

Parcours client
aménagé.

Vendeurs équipés
d'un masque.

TPE désinfecté après
chaque utilisation.



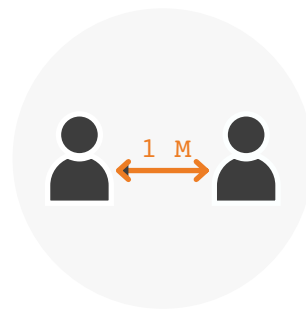
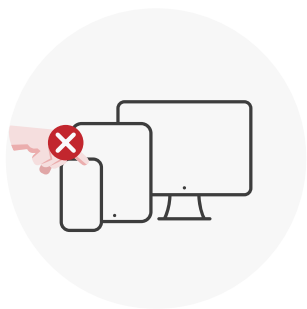
Votre participation !

Port du masque obligatoire dans vos boutiques.

Je me désinfecte les
mains avec le gel mis à
ma disposition.

Je ne touche
les produits...
qu'avec les yeux !

Je respecte
une distance de
1 mètre minimum.



C'EST **ENSEMBLE** ET EN RESPECTANT CES GESTES
BARRIÈRES QUE NOUS EN VIENDRONS À BOUT !